



# Amicale des Résidents (CNL) du Groupe Lauzin-Atlas-Rébéval

Paris 19ème, le 04 Avril 2001

Réf. : GL / 01.010

à : Monsieur **Roger MADEC**,  
Maire du 19ème Arrondissement  
Place Armand Carrel  
75019 PARIS

Objet :

- Cadre et qualité de vie dans le périmètre **Lauzin-Atlas-Rébéval**
- Hypothèse d'une prise en charge par la Ville de Paris des voies « **Allée Louise Labé** » et « **Allée Pernette du Guillet** » sur le plan de l'entretien et de la sécurité.

Monsieur le Maire,

Les niveaux d'insécurité et de dégradation des équipements se sont encore aggravés dans le quartier, particulièrement dans le périmètre Lauzin-Simon Bolivar-Atlas-Rébéval, et les abords de notre ensemble immobilier.

Bien que les services rendus aux publics et l'état des infrastructures nous paraissent évidemment structurer la vie et le devenir du quartier, nous ne traiterons dans un premier temps que le volet de l'insécurité.

## 1) le contexte du quartier Lauzin-Rébéval et ses incidences pour les résidents du groupe :

- **17-17bis rue Rébéval** : le point de rassemblement s'est reconstitué, avec un noyau dur se livrant à un intense trafic, entouré de quelques personnes cherchant compagnie, qui ont accaparé les deux halls d'entrée et qui y séjournent de longues heures. Les passants de la rue Rébéval, les habitants du groupe s'exposent à des quolibets, des insultes, voire à des voies de fait, quand ils passent à proximité de ces rassemblements. Quant aux résidents des immeubles concernés, ils vivent chaque traversée de leur hall d'immeuble comme une épreuve.
- **Carrefour Lauzin-Rébéval** : plusieurs résidents ont été importunés aux abords du FRANPRIX, notamment lors de leurs retours vers la résidence avec le caddie ou les bras chargés. Deux résidentes sortant de la superette ont été criblées de cailloux à partir de cet emplacement jusque dans l'allée Louise Labé. Par ailleurs, un adolescent du groupe a subi plusieurs fois un racket, et s'est vu contraint sous la menace de donner accès à l'appartement familial par des collégiens du voisinage qui voulaient dérober des objets.
- **Trajet vers le métro Belleville** : de nombreux résidentes et résidents nous font part de leurs craintes et renoncent fréquemment à se déplacer sur cet axe, le soir, sauf à utiliser des taxis qui les chargent vers des lieux jugés plus sûrs.
- **Abords du 61, avenue Simon Bolivar** : malgré la vision simpliste d'un versant assez « tranquille » en haut du groupe, par opposition à un versant « chaud » du côté Rébéval, de nombreux vols de sacs à main sont perpétrés sur l'avenue, ce dont peuvent amplement témoigner les commerçants victimes aussi de voies de fait.
- **Allée Louise Labé** : plusieurs agressions se sont produites dans les escaliers, notamment de la part de très jeunes adolescents surgissant en groupe vers des personnes vulnérables. Force est de constater que jusqu'ici, les vigiles (cf. § 1) n'assurent aucune présence sur cette voie. De même, les ilôtiers ne fréquentent guère cette partie surplombant la rue Lauzin, ni les cours, en dépit de « *l'Ordre de réquisition générale et permanente d'intervention* » signé au nom du bailleur CNP il y a de nombreuses années. Lors de nos réunions, a été évoquée à nouveau la question d'une **dévolution à la Ville** de Paris de l'aménagement, de l'entretien et de la sécurité de cette voie, ce qu'a prévu le Règlement de Copropriété que nous ont communiqué nos amis de Lauzin 1, en vigueur en 1973. Le Maire Adjoint du XIXème chargé d'animer le Conseil de Quartier « Bas-Belleville », a estimé cet automne qu'un tel transfert de responsabilité lui semblait possible, dès lors que les démarches appropriées étaient accomplies à cette fin. Explorer une telle hypothèse suppose de s'adresser aux nouveaux responsables de l'Arrondissement et de la Ville, ainsi qu'à la Direction de l'Architecture et de la Voirie, et de mesurer quel **niveau de prestation** les habitants intéressés peuvent attendre d'un tel transfert.

- **Allée Pernelle du Guillet** : une série de graves **événements** se sont produits depuis quelques mois, l'allée ayant fait office de retranchement pour certains rassemblements se tenant usuellement du côté Rébéval-Jules Romain. Un sévère « règlement de compte » le 16 février dernier vers 21 heures, à l'encontre d'une bande de 5 ou 6 personnes de 20 à 25 ans ayant établi ses quartiers nocturnes et de week-end dans le Hall à double entrées du n° 14 de l'allée, s'est soldé par la **blessure par arme à feu** de l'un d'entre eux. Après et malgré l'intervention des Sapeurs Pompiers alertés par des résidents qui se sont identifiés, aucune enquête de Police n'a semble-t-il été diligentée, en dépit de la nature de cet incident. En outre, des épisodes de racket sont à déplorer dans l'allée au détriment d'enfants et d'adolescents qui y résident.

Un autre type de problème de cette allée réside dans son **aménagement** suite à des travaux aberrants qui ont définitivement interdit l'accès des personnes et des véhicules, y compris les véhicules de sécurité. Ces travaux, réalisés semble-t-il de façon unilatérale au nom de l'entité « Atlas I » sous l'égide de M. Collinet dans les années 80, posent depuis lors de manifestes problèmes de sécurité, d'accessibilité et de non-conformité aux normes en vigueur (largeur de l'espace piéton réduit en de très nombreux points à 60 cm, insuffisants pour y déplacer une poussette. L'Amicale demande que cet aménagement soit revu dans le sens de l'intérêt de tous les résidents concernés, que leurs immeubles fassent partie des résidences **Atlas I, Atlas II ou Rébéval II**. Comme pour l'Allée Louise Labé, doit selon nous être explorée l'hypothèse d'une dévolution à la Ville de Paris de l'aménagement, de l'entretien et de la sécurité de cette voie, en évaluant quel **niveau de prestation** les habitants intéressés peuvent attendre d'un tel transfert.

Dans le même ordre d'idées et **dans l'urgence**, l'Amicale demande que le chantier de ravalement des numéros 2 à 10 de l'allée soit mis aux normes de sécurité des chantiers réalisés en espace public, c'est à dire :

- *clôture réelle des espaces techniques (des éléments d'échafaudages, des outils divers, des palettes, des barres de fer à béton, etc ... sont laissés à même le sol, sur les lieux de passages piétons et enfants),*
- *nettoyage et rangement à la fin de chaque journée - et notamment pendant les week-ends - des espaces de travail ouverts à l'accès des résidents (des gravats, des bâches de protections des surfaces, des nacelles mobiles sans arimages, des câbles et contrepoids sont laissés, en l'état, après chaque journée de travail sur les lieux de passage des résidents). En l'état où ces lieux sont régulièrement laissés, le port du casque de chantier et des chaussures de sécurité devrait être obligatoire.*
- *affichage des informations légales, ne serait-ce que pour prévenir des incidents (panneau de chantier inexistant ou clandestin),*
- *information formelle des résidents sur les horaires et la durée du chantier, et sur les précautions à prendre pour les résidents.*

## 2) Demandes formulées par l'Amicale auprès des acteurs sociaux, de la Ville et de l'Arrondissement :

Notre analyse de ce contexte nous conduit au constat de l'échec cuisant des politiques du « chacun pour soi » menées dans les années 80-90 par les différents acteurs sociaux du quartier, maîtrises d'ouvrages, institutions comprises, chaque entité s'efforçant de repousser les phénomènes gênants vers d'autres riverains, au moyen d'un aménagement sommaire des abords. Ce **jeu de « dominos »** se manifeste tôt ou tard contre chacun des joueurs à la manière d'un boomerang. Nous demandons que les acteurs / entités du quartier rompent avec ces réflexes égocentriques, et s'investissent solidairement dans une politique de réhabilitation du quartier, en s'inspirant des expériences réussies dans ce domaine, en concevant un **schéma de réhabilitation** à moyen terme, articulé avec un ensemble de **mesures immédiates**. Dans cette perspective, le rôle de la municipalité, en liaison avec les habitants et leurs associations, nous apparaît comme essentiel.

Aux mesures de type **répressif** touchant la malveillance manifeste, doit en effet s'associer tout un éventail de mesures à caractère **préventif**, social et éducatif, ce qui suppose du **personnel** qualifié assurant une présence et un accompagnement avec des horaires appropriés (éducateurs de rue, correspondants de nuit, etc) mais aussi des **mètres carrés sociaux**. Les organismes publics et les bailleurs institutionnels qui, par souci de rentabilité immédiate, ne consentent aucun moyen pour la mise en œuvre d'une telle politique de réhabilitation et de refondation du **lien social** dans ce quartier, portent une responsabilité dans la détérioration de la qualité de vie et, en définitive, dans la dévalorisation du patrimoine qu'ils sont censés gérer. Concernant le Centre Social J.Romains nous demandons non seulement qu'il ne soit pas expulsé, mais que de nouveaux locaux soient mis à sa disposition.

Ces considérations résument les échanges intervenus à notre initiative dans le groupe **Lauzin - Atlas - Rébéval**. Elles motivent nos demandes d'entretien avec vous-même et avec votre équipe, comme avec les parties prenantes des diverses copropriétés, pour débattre de ces questions transversales qui intéressent tous les résidents et avancer vers des solutions concertées.

Lors d'un récent dialogue avec vous dans le quartier, nous avons mis l'accent sur les moyens nouveaux que peut procurer aux habitants le cadre de la **Loi Solidarité et Renouvellement Urbain** pour dépasser les obstacles à cette réhabilitation et pour hâter sa réussite. Nous concluons le présent courrier sur les espoirs nés de ces nouvelles dispositions auxquelles nous sommes décidés à recourir, et **vous demandons conseil et assistance pour mener à terme notre démarche collective.**

Dans cette attente, restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre sincère considération,

D. Dardel

H. Julien

M.A. Angénieux

p.o. G. Lauton



V.P. Atlas

V.P. Rébéval

V.P. Lauzin

Président de l'Amicale.